

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3787 - Mardi 29 Décembre 2020 - Prix : 200 Fc

Le gouvernement réinstaura les mesures restrictives à Mohéli



Devant la flambée de l'épidémie de Covid-19 à Mohéli, un conseil interministériel s'est réuni hier matin à Beit-Salam sous l'autorité du chef de l'État pour faire le point d'information et d'analyse de l'évolution de la pandémie à Mwali. Azali Assoumani et sa ministre de la santé se sont déplacés dans la foulée pour prendre part à la réunion du comité insulaire de Mohéli en présence du gouverneur Fazul et l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte

contre la pandémie pour examiner les actions à mettre en œuvre face à la situation qui prévaut dans l'île.

En effet, sur 222 tests réalisés du 8 au 25 décembre, 98 personnes sont testées positives. Ce qui représente environ 5 cas par jour. C'est ainsi que les mesures restrictives suivantes ont été prises pour une période de 15 jours:

- o Interdiction de toute festivité de regroupement (mariages, Tari, Wadaha, Mdrengré...etc)

- o Fermeture des mosquées et interdiction des festivités religieuses

- o Fermeture des établissements scolaires et universitaires ;

- o Fermeture des plages (interdiction voulé)

- o Interruption des compétitions sportives collectives

- o Ouverture des marchés uniquement pour la vente des denrées alimentaires de 6h00 à 16 h 00

- o Fermeture des lieux des brochettes

- o Réduction du personnel non essentiel dans les administrations publiques

- o Renforcement des mesures de surveillance au niveau des points d'entrée aériens et maritimes

- o Le port de masques est obligatoire dans tous les lieux publics

- o L'entrée en vigueur du couvre-feu est avancée de 20h 00 à 5h 00 du matin

La Rédaction

SOCIÉTÉ

Le regard biaisé de la Cndhl sur les libertés

Liberté d'association, de réunion et de manifestation, le droit à la liberté d'opinion, d'expression et d'information, quand le rapport de la commission nationale des droits de l'homme est des libertés ménagé les pouvoirs publics.

La commission nationale des droits de l'homme et des libertés (Cndhl) vient de publier son rapport sur la situation des droits de l'homme aux Comores pour la période 2019-2020. Un document de 83 pages comportant 4 parties et 7 chapitres. C'est au chapitre II que sont traités les droits civils et politiques. Ici, il est question de sécurité, de justice et des libertés publiques dont le droit à la liberté d'association, de réunion et de manifestation, le droit à la liberté d'opinion, d'expression et d'information.

Dans ce qui est de la liberté d'association, de réunion et de

manifestation, le rapport de la Cndhl reconnaît « une violation des principes humanitaires et des droits de l'homme lors des missions de maintien et/ou du rétablissement de l'ordre par la force publique ». La Commission note qu'aucune enquête n'est jamais ouverte pour faire arrêter les auteurs de ces traitements vis-à-vis des citoyens.

De l'arrestation des membres de l'opposition qui veulent manifester contre le pouvoir en place, ou la société civile qui veut dénoncer une situation donnée, les problèmes des prises en charges hospitalières par exemple, la Commission se contente de rappeler aux pouvoirs publics à respecter « le droit de manifestation » reconnue par la Constitution.

De la liberté d'opinion, d'expression et d'information, le rapport de la Cndhl affirme que « l'ensemble des instruments juridiques comoriens reconnaissent le droit à la liberté d'opinion, d'expression et d'information » mais dit constater,



dans la pratique, « une certaine confusion de perception entre ce droit ». Elle remet en cause la manière dont les médias traitent l'information soulignant en conséquence « une insuffisance de

moyens logistiques mais surtout du personnel qualifié en la matière ».

Le rapport omet de dénoncer les intimidations faites aux journalistes, les arrestations arbitraires, les gardes à vue dont les délais légaux

sont souvent dépassés... Sur les conditions de détention, la Commission affirme avoir noté des améliorations dans les cellules...

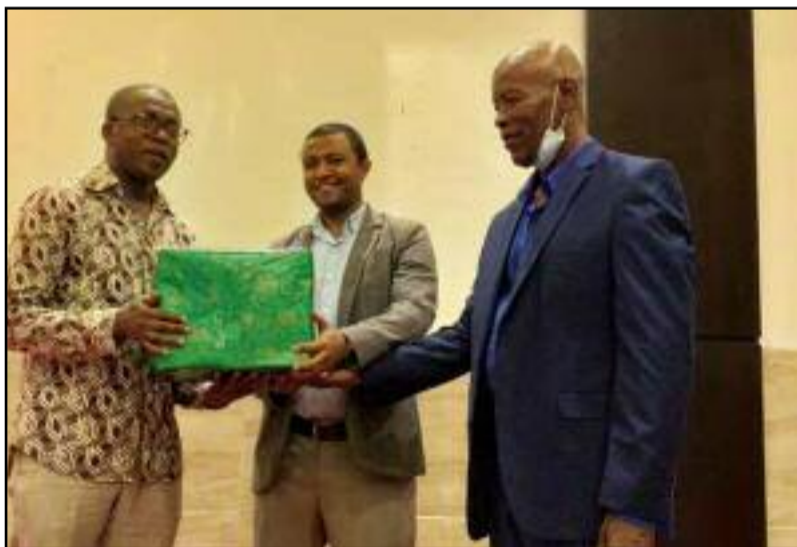
A.O Yazid

TRANSPORT AÉRIEN

L'agence Matembezi salue le travail exceptionnel de Henoke Eyassu

Pour honorer Henoke Eyassu, le premier représentant Régional d'Ethiopian-Airlines aux Comores, l'agence Matembezi a organisé un évé-

nement à son honneur le week-end dernier. L'ensemble du personnel a salué le travail exceptionnel fourni par ce dernier.



Le premier représentant régional de la compagnie Ethiopian-Airlines aux Comores s'apprête à quitter les Comores. C'était l'occasion pour la compagnie d'organiser une réception en son honneur dimanche 27 décembre pour saluer le travail exceptionnel accompli durant ses années passées aux Comores. Le superviseur de ladite agence, Saïd Ahmed Abdoulhamid a montré que pendant son séjour aux Comores, le personnel a appris beaucoup de choses par sa sympathie, sa disponibilité et son professionnalisme au sein de l'entreprise. « Chaque fois que le destin vous fera revenir dans nos murs, nous serons contents de vous revoir. Même si vous en doutez qu'il y a eu des

hauts et des bas, mais je tenais à vous dire que j'ai apprécié de travailler en votre compagnie », avance-t-il.

Emu d'une telle cérémonie organisée à son nom, le premier représentant régional d'Ethiopian-Airlines aux Comores a saisi cette occasion pour remercier les partenaires et les agents de l'aviation civile pour leur dévouement et engagement. « Le travail qu'on m'avait confié n'était pas facile. Mais votre présence et votre solidarité ont fait que j'ai mené à bien cette lourde tâche et je prie pour que vous gardiez cette ambition de travailler en parallèle », déclare Henoke Eyassu.

De son côté le ministre en charge des transports aériens, Djae Ahamada Chanfi a reconnu à

son tour les efforts d'Ethiopian-Airlines dans le pays, surtout en cette période de Covid-19. « C'est un moment historique pour le transport aérien. J'ai eu à croiser Henoke Eyassu au cours de ses missions, j'ai remarqué son engagement et son professionnalisme. Outre cela, la compagnie Ethiopian a su montrer sa disponibilité durant la période difficile de la covid-19 qui sévit dans le monde actuellement. Et face à ces difficultés, la compagnie garde toujours cette technique de travailler. Cela témoigne encore la solidarité qui existe entre nos deux pays », conclut-il.

Andjouza Abouheir

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Communiqué

La La SONELEC porte à la connaissance de son aimable clientèle, qu'une opération de recouvrement des impayées (les factures impayées et les amendes quelque soit sa nature) sont en cours. Nos équipes technico-commerciales sont déployées dans toutes les régions de l'île.

Nous prions les clients de se présenter de leur paiement, afin d'éviter les coupures systématiques qui seront menées à partir du 09 décembre 2020, pour non paiement.

MOHÉLI :

Le personnel médical touché par la Covid-19

Le directeur de l'hôpital de Fomboni et d'autres membres du personnel médical ont attrapé le coronavirus à Mohéli où un patient contaminé a succombé avant-hier matin, tandis qu'un autre est dans un état critique.

La situation s'empire dans l'île de Djumbé Fatima. Selon nos informations, au moins cinq membres du personnel médical ont attrapé le coronavirus qui se propage actuellement à Mohéli à une vitesse exponentielle,

soit cinq cas en moyenne par jour. Parmi les personnes happées, le directeur de l'hôpital de Fomboni. Le coordinateur chargé de la gestion de la crise du coronavirus au niveau de Mohéli est suspecté d'être contaminé. Ce qui est certain, il se trouvait samedi dernier dans la même salle qu'un collègue qui a reçu par voie électronique les résultats de son test, en pleine réunion.

D'autres cas positifs sont à noter aussi parmi les non-soignants. Le chauffeur du directeur de l'hôpital de Fomboni par exemple. Il serait

dans état critique. Une autre personne a succombé au virus dimanche matin. S'il ne fait aucun doute qu'elle était contaminée, les conditions dans lesquelles il est passé de vie à trépas interrogent le spécialiste qui nous a communiqué ces informations.

La semaine dernière, sur 222 tests réalisés, 98 cas étaient positifs. Dans une réunion tenue au ministère de la santé vendredi 25 décembre, les acteurs impliqués ont décidé de recommander au gouverneur de Mohéli de prendre, « en toute

urgence », un arrêté de renforcement des mesures barrières pour une période d'au moins de 14 jours. L'interdiction des mariages, la refermeture des mosquées et établissements scolaires, la désinfection des lieux publics comme les marchés et les places de palabres, figuraient dans la liste.

Il eut fallu attendre lundi pour que le gouvernement décide, alors que le gouverneur Fazul devait annoncer ces mesures aux Mohéliens depuis dimanche. Le conseil interministériel tenu à Beit-

Salam lundi matin a décidé d'appliquer ces recommandations du ministère de la santé, en rajoutant d'autres mesures de restriction comme l'entrée en vigueur du couvre-feu avancée de 20h à 05h du matin, la fermeture des lieux de brochettes, des plages, interruption des compétitions sportives, l'obligation de porter un masque dans tous les lieux publics.

Andjouza Abouheir

SANTÉ PUBLIQUE :

Ce que dit le rapport de la CNDHL sur les droits du patient

Face à une défaillance de prise en charge dans les hôpitaux publics, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés recommande au ministère de la santé d'organiser un atelier de réflexion sur l'éthique, la déontologie hospitalière et sur les soins d'urgence.

Les droits à la santé plus particulièrement ceux du patient, ne sont pas effectivement respectés aux Comores. Selon le rapport couvrant l'année 2019 et 2020 de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL), le non respect de ces droits conduit souvent à des incidents graves « aboutissant parfois à des homicides involontaires ». Le constat montre que le laxisme complique la situation surtout pour les patients qui nécessitent une prise en charge en toute urgence. « L'accueil des patients aux soins d'urgence est toujours assuré par le médecin gé-

raliste de garde. Mais souvent, le retard ou l'absence accusée par le spécialiste de garde constitue un manque de responsabilité sur la prise en charge du patient et entraîne la non-assistance d'une personne en danger », lit-on dans le rapport.

Derrière ce laxisme s'ajoute le problème de logistique, notent les auteurs du document. Les hôpitaux manquent souvent d'équipements ou sont souvent confrontés à une insuffisance ou rupture de matériels de prise en charge. « Les capacités d'accueil sont insuffisantes, les latrines insalubres, parfois inexistantes, 60% du personnel sont bénévoles ». Dans notre pays, certains médecins priorisent leurs cabinets privés au grand dam des hôpitaux publics, ce qui fait que plusieurs patients en situation précaire se dirigent vers ces hôpitaux privés, alors que ces derniers manquent souvent de matériels.

Face à cette situation, le ministère de la santé ne peut s'offrir le luxe

d'attendre. Et pour s'y faire, il a mené une réflexion qui consiste à structurer le fonctionnement du système de prise en charge des patients en mettant l'accent sur le respect des

horaires de travail pour les médecins dans le public et le privé. Cependant, la Cndhl recommande au ministère de la santé d'organiser un atelier de renforcement de capa-

cités où il sera question de réfléchir sur l'éthique, la déontologie hospitalière et sur les soins d'urgence.

Andjouza Abouheir



Photo d'archive

ÉCONOMIE :

Le document de la politique nationale qualité validé à Anjouan

Un atelier de deux jours s'est tenu à la chambre de commerce de Ndzuani pour la validation du document de la Politique Nationale Qualité (PNQ). C'était l'occasion d'annoncer la signature d'un partenariat entre l'Angleterre et les Comores pour la facilitation des exportations des produits de rente des Comores vers les marchés de ce pays ami.

La semaine dernière lors de cet atelier, on a retenu encore que le gouvernement japonais a financé la construction d'un laboratoire qui servira à authentifier la qualité des produits exportés et importés. C'est dans le cadre du programme pour le partenariat commercial avec le Royaume-Uni que ce projet de politique nationale de qualité (PNQ) a été lancé en Union des Comores. «

La Politique Nationale Qualité (PNQ) est un instrument de base pour le gouvernement dans l'établissement et la supervision du Système d'Infrastructure Qualité », avance Abdou Nassur Madi, le directeur

général de l'économie, avant de poursuivre : « Cet outil servira à contrôler, valoriser et authentifier la qualité des produits comoriens à exporter (produits de rente, ndlr) afin de faciliter l'accès des produits

comoriens dans le grand marché du Royaume-Uni ».

Dans d'autres termes, la PNQ s'inscrit dans la stratégie nationale de développement économique et social et vise à asseoir une culture qualité aussi bien au sein de l'administration publique qu'au niveau de la société civile et du secteur privé pour un développement économique inclusif et durable de l'Union des Comores. « Cette politique qu'on est en train de valider jouera un rôle important dans l'économie du pays dans la mesure où le laboratoire en construction par le fonds japonais contrôlera les produits à exporter ainsi que ceux qui entrent dans tous les vecteurs du commerce », indique-t-il, avant d'ajouter que « c'est une barrière contre les produits pharmaceutiques falsifiés et autres qui entrent librement aux Comores ».

Selon le gouvernement comorien, la PNQ vise la promotion à l'international de nos produits et la réglementation efficace de la consommation de tout produit importé. Engagé dans un Brexit, le Royaume-Uni ouvre ses portes aux Comores pour des échanges commerciaux sécurisés sachant bien que la politique anglophone dans tous les secteurs impose la qualité avant tout. Il faut mentionner que dans la mise en œuvre de cette PNQ, le gouvernement de l'Union des Comores portera une attention particulière aux cultures d'exportation comme les produits de rente (la vanille, l'ylang-ylang et le girofle) et ainsi que le tourisme qui sont parmi les domaines prioritaires dans la stratégie nationale de développement économique et social.

Nabil Jaffar



Ateliers sur le PNQ..

VIOLENCE FAITE À LA FEMME ET À L'ENFANT :

61 cas de plus par rapport à l'année dernière

Les violences faites à l'égard de la femme et de l'enfant prennent de l'ampleur dans le pays. 279 cas ont été recensés en 2020, soit 61 cas de plus par rapport à l'année dernière. La Commission nationale des droits de l'homme et des libertés préconise la mise en place de mesures permettant à la justice d'être plus rapide et plus proche des justiciables.

Bien que plusieurs lois et conventions soient en vigueur pour protéger la femme et l'enfant, la violence à leur égard continue de prendre de l'ampleur. Selon le rapport 2019-2020 de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL), de janvier à juin 2020, 279 cas ont été répertoriés, soit 61 cas de plus par rapport à l'année dernière. La Commission appelle la justice à prendre le taureau par les cornes. « On relève une persistance des abus et agressions sexuelles à l'encontre des enfants notamment des violences sexuelles, physiques, économiques et psychologiques ou émotionnelles et enfin la violence culturelle », montre le rapport de la CNDHL avant de poursuivre : « De même, sous l'influence du poids de la tradition d'une part et une corruption camouflée d'autre part, l'autori-

té judiciaire traite parfois, les affaires des mineurs en fonction des individus et surtout sans rigueur sur l'application des textes ».

Aujourd'hui, les initiatives de protection et de promotion des droits de l'enfant se heurtent à des contraintes liées à l'absence d'appui et de moyens logistiques aux institutions mises en place à cet effet, notamment les services d'écoute, la CNDHL et la brigade des mineurs. « Il a été noté l'absence d'un quartier de mineurs dans les lieux de détention à Ngazidja et Mohéli, alors que plusieurs recommandations de la CNDHL et des partenaires (CICR, Unicef) ont été formulées à cet effet », lit-on dans le rapport.

La CNDHL a salué l'engagement du chef de l'Etat de partir en guerre contre les actes criminels faits à l'enfant et à la femme lors de son discours à Hombo à l'occasion de la journée de lutte contre la violence. Ce qui fait que toutes les parties prenantes ont porté l'accent sur des actions portant sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. « Les professionnels de la justice contrairement aux années passées ont fait des efforts. Et pour la première fois, des audiences spécifiques pour le jugement des auteurs d'agressions sexuelles et viols à l'encontre des mineurs ont été



Conférence sur la lutte contre les violence sur la femme et les enfants.

tenues ».

Actuellement, on dénombre 307 personnes incarcérées dans les prisons du pays pour des faits d'agressions ou viols. Elles sont 174 prisonniers à Moroni, 108 à Anjouan et 25 à Mohéli. En tenant compte des cas enregistrés par les services d'écoute

de janvier à mars, il y'a eu 144 viols dont 123 fillettes et 21 garçons. Un nombre à la hausse ces derniers temps. La CNDHL recommande que des mesures soient prises pour rendre la justice plus rapide et plus proche des justiciables. Notant l'importance du rapprochement de

la justice, des personnes vulnérables, de la justice aux citoyens, des mesures spécifiques devraient être prises pour faciliter l'accès à la justice des personnes vulnérables notamment celles issues des zones reculées du pays.

Andjouza Abouheir

TRIBUNE :

Élection du Bâtonnier du Barreau de Moroni: l'incohérence



Par une décision rendue par la Cour d'appel en date du 21 décembre 2020, le juge a confirmé l'élection du Me Abdoulawahabi comme Bâtonnier du conseil de l'ordre du Barreau de Moroni. Par-delà cette décision critiquable sur tous les aspects, cette élection est une honte pour ce Barreau. Son image est bafouée

pour des raisons purement personnelles et au détriment de l'intérêt que représente cette profession d'avocat. Il y a un principe fondamental qui veut que la loi soit claire et précise. Et quand elle est claire, il n'y a pas place à l'interprétation personnelle puisque cela dénaturerait le sens même de la loi. La clarté de la loi suppose, non pas son

interprétation, mais son exactitude de explication.

Or, ce qu'on a pu observer ces derniers temps est loin d'être conforme à la loi. Il faut être naïf pour ne pas comprendre que la saisine de la Cour d'appel, par le procureur général, a été formulée selon une position favorable à l'élection du Me Abdoulawahabi. Comment expliquer l'interprétation du Procureur général selon laquelle ce dernier « est un ancien magistrat converti en avocat, que la condition triennale ne lui concerne pas compte tenu de sa longue carrière dans le corps des magistrats et l'inverse n'est pas vraie », alors que l'on sait très bien que la loi sur ce point est très claire à tel point qu'il n'y a pas lieu à l'interprétation ?

En effet, l'article 33 de la loi portant organisation de la profession d'avocat en Union des Comores, dispose que « les membres du conseil de l'ordre sont élus directement par l'assemblée générale des avocats pour un mandat de trois ans parmi les avocats inscrits au tableau ayant prêté serment depuis au moins trois ans ». On voit très clairement que la loi ne

pose aucune exception et que les anciens magistrats convertis en avocats ne bénéficient pas d'une faveur excluant cette condition triennale imposée par le législateur.

Mais l'incohérence tient aussi au fait que le juge d'appel, dans sa décision, a profité d'un vide juridique pour considérer qu'« en aucun cas, le droit électoral n'interdit le vote par acclamation d'un avocat élu aux fonctions de bâtonnier ou membre de conseil ». Or, la loi portant organisation de la profession d'avocat précise que « l'élection a eu lieu au scrutin pluri nominal, à la majorité absolue des membres ayant pris part au vote. Au troisième tour, la majorité relative suffit ». Se fonder sur le code électoral pour statuer sur le litige opposant les candidats à l'élection du Bâtonnier du Barreau de Moroni là où il existe une loi qui régit cette élection et dans la même veine qui précise la manière dont doit se dérouler cette élection, la décision rendue par la Cour d'appel est purement et simplement incohérente.

Yhoulam Athoumani,
juriste

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

Raanti Aboubakar (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

Les Cœlacanthes, 6e meilleure sélection d'Afrique

La percée impressionnante des Cœlacanthes des Comores, notamment dans la Coupe d'Afrique des Nations (Can 2021) ne laisse personne indifférent. Ce parcours élogieux est à l'origine de leur classement au sommet du groupe (G), ex-æquo avec les Pharaons d'Égypte (8 points). Aujourd'hui, avec peu des moyens et sans une grande star, les Cœlacanthes intègrent le top 10 des meilleures sélections du continent, et sont à deux doigts d'une qualification historique d'une Can.



L'itinéraire remarquable et encourageant concrétisé par les Cœlacanthes des Comores, dans les face-à-face internationaux, surtout dans la Coupe d'Afrique des Nations en cours (Can 2020), ont impressionné le monde, et retenu l'attention des analystes sportifs du magazine Jeune Afrique. Les Cœlacanthes des Comores resplendissent derrière les sélections nationales d'Algérie, Cameroun, Mali, Maroc, Tunisie, et intègrent glorieusement le top 10 des meilleures sélections africaines.

Ce boom n'est pas le fait du hasard : voir en encadré le classement général provisoire du Groupe (G). Cet épanouissement reconfortant apporte une motivation supplémentaire aux Comoriens. Actuellement, ces ambassadeurs de l'Océan indien sont à deux doigts d'une qualification historique pour une phase nationale de la Coupe d'Afrique des Nations. Sans des stars mondiales

particulières, les Cœlacanthes ne cessent d'impressionner et de défrayer les chroniques. Le patron du staff technique, Amir Abdou œuvre avec les moyens du bord.

L'année 2020, si particulière, a largement chamboulé le calendrier international avec, notamment, les reports du Championnat d'Afrique des nations (CHAN), de la CAN et des premiers matches qualificatifs

pour la Coupe du monde 2022. Mais hormis le Liberia et la Somalie, toutes les sélections africaines ont joué, et certaines en ont profité pour se mettre en évidence, comme le Soudan (15e), tombeur du Ghana (1-0), le Burundi, après une année 2019 compliquée, et le Soudan du Sud (20e), qui a remporté un succès historique face à l'Ouganda (1-0).

D'autres formations plus huppées, telles que la Guinée (11e), le Bénin (13e), ou la RD Congo (12e) ont fait le job, sans éclat particulier, mais avec sérieux. À l'inverse, le Ghana (14e), puni par le Mali (0-3) et le Soudan (0-1), a déçu. Tout comme le Nigeria (17e), incapable de gagner un match – dont celui face à la Sierra Leone (4-4), alors qu'il menait 4-0 à la mi-temps. L'Ouganda (34e) et le Togo (38e) n'ont pas davantage fait rêver leurs supporters. Quant au Mozambique, il ferme la marche (52e), avec quatre défaites en autant de matches.

Bm Gondet

Groupe (G)

Résultats des Coelacanthés

Comores # Égypte ((0-0)
Togo # Comores (0-1)
Comores # Kenya (2-1)
Kenya # Comores (1-1)

Classement, J4

Les Pharaons d'Égypte, avec 2 victoires et 2 nuls mènent provisoirement le tango (8, +3), les Coelacanthés des Comores avec le même effort, restent aux aguets (8, +2), suivis par les Harambee Stars de Kenya (3, -1) et les Éperviers de Togo, lanternes rouge, (1, -4)

Calendrier Can 2020, deux duels en mars 2021

1/ A Lomé, le mardi 22 (J5) : Comores # Togo

2/ Au Caire, le jeudi 30 (J6) : Égypte # Comores

Erratum

Les scrutins du Comité Olympique des Comores sont prévus à Moroni le dimanche 24 janvier 2021, mais non le jeudi 21 janvier 2021, annoncé par inadvertance dans notre édition N°3786 du lundi 28 décembre 2020.

CYCLISME : COUPE DES COMORES, PHASE NATIONALE

Ndzouani et Mwali font la différence

En clôture de la saison, un regroupement national, comptant pour la Coupe des Comores, avait mis en lice le week-end les cyclistes des trois ligues insulaires, environ une cinquantaine de prétendants au titre. L'objectif, c'est de couronner un leader national dans une confrontation ouverte et saine d'émulation. Après un long parcours éprouvant, Ngazidja (3e), Moili (2e) et Ndzouani (1er) sont adules au sommet du podium.

Le dimanche 27 décembre 2020 à Ngazidja, en clôture de la saison sportive 2020, la Fédération Comorienne de Cyclisme (Fcc) a organisé la Coupe des Comores, phase nationale. Une cinquantaine de cyclistes, âges et sexes confondus, représentant les Ligues insulaires, ont partagé l'événement. L'itinéraire retenu, départ : Mitsoudje, Moroni-Hadudja, Mitsamiouli et arrivée, Moroni-place de l'indépendance, évalué environ à une centaine de kilomètres. « Jusqu'à Zilimadju, le rythme était modéré, en raison du chantier existant. La vraie concurrence a commencé au niveau de Bonzami », rappelle le patron de la Fcc, Ibrahim Mze. Trois jeunes filles figuraient parmi les compétiteurs. Les organisateurs estiment que c'est une présence symbolique. Leur parcours était limité à Moroni. C'est un test pour elles.

Le peloton était escorté avec des sirènes par des agents de la sécurité. Pour les concurrents masculins, le parcours était assez éprouvant. Depuis Mitsamiouli, environ 92 km, une poignée de cyclistes de

Mwali, Ndzouani et Ngazidja ont mené le peloton de tête. Jusqu'à l'arrivée à Moroni-place de l'indépendance, ils sont restés royaux : Ndzouani (1er), Moili (2e) et Ngazidja (3e). « Le regroupement s'est bien passé. Le parcours a été bien sécurisé. Les concurrents s'étaient bien exprimés. A la saison sportive 2021, le plan d'action sera bien renforcé. Les compétitions vont être multipliées. Un tour des

Comores (Moili, Ndzouani et Ngazidja), ouvert aux cyclistes de l'Océan indien, filles et garçons, est au menu. Je remercie toutes les personnes physiques et morales qui ont contribué à la tenue et à la réussite de l'événement », lance le président du cyclisme comorien.


Parmi les points saillants à retenir pour la prochaine saison cycliste, c'est l'autonomisation des Ligues. Ces instances régionales

doivent organiser des compétitions, à l'occasion de la commémoration de la fête de l'indépendance (6 juillet). La Fcc compte organiser de temps à autre, des regroupements nationaux, en perspective des Jeux des îles de l'Océan indien.


Interrogé sur les scrutins du Comité National Olympique du 24 janvier prochain, Ibrahim Mze s'est montré évasif. « Il est prématuré pour m'exprimer. Je suggère sou-

vent aux fédérations qui prônent l'éloignement avec le bureau exécutif du Cosic sortant qu'il faut respecter la charte olympique. Tout sport n'est pas olympique. Mais, tout olympique est sport. On verra plus tard si je suis candidat ou non, incha Allah », dit-il.

Bm Gondet



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre

Direction Générale de la Santé

Comores Projet d'Approche globale de renforcement du Système de Santé (COMPASS)

Réf. N°2020 /008/COMPASS/AMI

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET Pour le recrutement d'un chef comptable

1. Le projet d'Approche Globale de renforcement du Système de Santé (COMPASS), financé par la Banque mondiale vient en appui au développement humain aux Comores sur le volet santé.

2. La gestion quotidienne du projet est assurée par une Unité de Gestion de Projet (UGP). Pour compléter l'équipe, le COMPASS invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt et fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution des prestations au poste.

3. Objectif de la mission : Placé sous l'autorité du Coordonnateur National et la supervision du Responsable Administratif et financier, le chef comptable est chargé des traitements et suivis de toutes les écritures de la comptabilité générale ainsi que de la gestion des immobiliers et le suivi des dossiers du personnel du projet et leurs droits de repos.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références relatifs à ce poste aux adresses électroniques ci-dessous :

moussarpmcompass@gmail.com
compass.apm@gmail.com
etsecretariat.compass@gmail.com Copie : cordonnateur.compass@gmail.com

OU à l'adresse physique suivante :
PROJET COMPASS
Coulée, en face de la CENI, Moroni

5. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées sous plis fermés :
Au plus tard le **08 JANVIER 2021 à 12 00 heure locale** à :
Monsieur le Coordonnateur National du Projet COMPASS
« Manifestation d'intérêt N° : 2020/008/COMPASS

/AMI »
Recrutement d'un(e) consultant(e) pour le poste de chef comptable
Projet COMPASS, Coulée, en face de la CENI, Moroni ou à moussarpmcompass@gmail.com ; compass.apm@gmail.com et secretariat.compass@gmail.com
Copie : cordonnateur.compass@gmail.com

6. Composition du dossier de candidature :
* Curriculum vitae détaillé et coordonnées pour contact rapide
* Lettre de motivation
* Photocopies certifiées des diplômes et des attestations
* Certificats de travail
* Noms, adresses, téléphones de 3 personnes de références



Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme,
Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres

Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR)
Accord de financement N° P171361

Réf : Numéro de référence : 2020- 011 -UGP-PRPKR-AT-AMI

Recrutement d'un Assistant Technique International Expert en Génie Côtier dans le cadre du Projet de Relèvement Post-Kenneth et de résilience aux Comores

I. CONTEXTE

Le Gouvernement de l'Union des Comores, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de relèvement Post-Kenneth et de résilience (PRPKR), a reçu un financement sous forme de don et de prêt de la Banque Mondiale de quarante -cinq millions de dollars américains (45 Millions USD). Il compte utiliser une partie du financement de la sous-composante 2.2, à travers l'Unité de Gestion de Projet, logée au sein du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres, en tant qu'agence d'exécution mandatée par le Gouvernement, pour s'acquies des services d'un ingénieur en Génie Côtier à temps partiel dans le but d'appuyer l'Unité de Gestion du Projet (UGP) déjà mise en place, et la Direction Générale de l'Equipement et de l'Aménagement du territoire, afin d'avoir une réalisation/exécution efficace de la Composante 2 du projet.

Le projet a pour objectif de soutenir le relèvement d'infrastructures publiques et privées ciblées dans les zones sélectionnées touchées par le cyclone, et d'accroître la résilience face aux catastrophes naturelles et climatiques. Il comprend 4 composantes :

- 1) Relèvement et Résilience du secteur du logement
- 2) Résilience des zones côtières et réhabilitation des infrastructures
- 3) Gestion intégrée des risques de catastrophes et sous-composante d'intervention d'urgence
- 4) Gestion, suivi et évaluation du projet

1. Objectifs de la mission :

Les services du Consultant consistent à un (e) :

- Appui au RPM à la préparation et passation des marchés ;
- Assistance à l'exécution et à la gestion des marchés de conception de travaux et de prestations intellectuelles
- Evaluation et suivi des activités ;
- Renforcement de capacités et transfert de connaissances ;
- Appui à la préparation des audits et à la mise en œuvre des recommandations en découlant.

2. Renseignements à fournir

L'UGP invite les Consultants intéressés à manifester leur intérêt à fournir leur prestation pour la mission décrite ci-dessus. Ce dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre une lettre de manifestation d'intérêt et les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (liste et informations sur les contrats similaires, attestations de bonne fin des contrats similaires, CV , etc.).

3. Profil et qualification

- Être titulaire d'un Diplôme d'ingénieur en génie civil/hydraulique spécialisé en génie côtier, de grade universitaire ou similaire (bac + 5);
- Justifier d'une expérience professionnelle de 15 ans au moins

dans le domaine de l'ingénierie côtière. Un expert international qui puisse apporter des connaissances et de l'expérience sur les meilleures pratiques internationales est hautement souhaitable ;

- Justifier de connaissances appréciables dans les domaines spécifiques associés ;
- Avoir au moins trois (03) références dans les cinq (05) dernières années dans la réalisation des études côtières y compris le dimensionnement d'ouvrages de protection côtière ou de travaux maritimes ;
- Avoir au moins trois (03) expériences dans les cinq (05) dernières années dans le contrôle et le suivi de travaux de protection côtière ou maritime ;
- Avoir une parfaite maîtrise de calculs des ouvrages de protection du littoral (digue, mur de soutènement...); de calculs des charges (dynamiques, statiques, du vent et de la houle ...), et des connaissances en interprétation et des rapports géotechniques, de la définition du type de l'ouvrage selon le contexte des risques exposés, de la modélisation, des simulations par rapport aux enjeux climatiques de ces ouvrages (route, digue, mur de soutènement et pont etc...);
- Avoir une connaissance des logiciels courants et plus spécialisés pour le suivi et la modélisation de dynamiques côtières ou maritimes suivants : (MIKE 21, Delft 3D, Plaxis, Talren, Geos5, Autocad, etc.);
- Justifier une connaissance de logiciels basiques en informatique (Word, Excel, Power-point) et des outils de planification de projet (Gantt Project, MS Project, ...);

4. Méthode de sélection du Consultant

Le Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur la sélection au moindre-coût (SMC) en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans le Règlement de Passation des Marchés par les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI), édition de juillet 2016.

5. Informations additionnelles

Les Consultants intéressés peuvent retirer ou demander les TDR et obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivant : **Unité de Gestion du Projet sis au 2ème étage du Bâtiment abritant la Direction Générale de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire sur la route de la Corniche à, BP 12 Moroni – Union des Comores.**

ou par courriel à l'adresse suivant : **cor.ugp.prpkr@gmail.com** avec copie e-mails ci-dessous : **rpm.ugp.prpkr@gmail.com** et **rpse.ugp.prpkr@gmail.com** et aux jours et heures suivantes : du lundi au vendredi de 8h-16h00.

Soumission des dossiers de manifestation d'intérêt

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en langue française seront adressés à **Monsieur le Coordonnateur** du Projet PRPKR et devront, sans exception, être remis à l'Unité de Gestion du Projet avant 14 heures 00 locale à la date du **15 janvier 2021** par voie d'une des deux options indiquées ci-dessus